

MISE EN PLACE DE LA CELLULE DE VEILLE ARBITRAGE

Président : Président de la C.D.A.

Membres :

Président du District ou son représentant

Président de la Commission Gestion des Compétitions ou son représentant

Représentant de l'UNAF (Association d'arbitres)

Président de la Commission "Statuts et Règlements"

Procédure :

- Tout arbitre ayant été victime d'un acte qualifié de "grave" au cours d'un match du week-end doit en effectuer le signalement auprès du Président de la CDA ou d'un membre de la CDA au plus tard le dimanche à 18 heures.

- **Acte "grave" → ayant porté atteinte à son intégrité physique ou/et à son intégrité morale**

- Mise en place d'une **réunion en visio** le **dimanche soir à 20h**

(Organisation par le Président du district ou son représentant)

- **Invitation à cette visio des membres de la CVA et de l'arbitre concerné**

- Exposition des faits
- Soutien, analyses de la situation et premières mesures



District Aveyron Football - Novembre 2025

